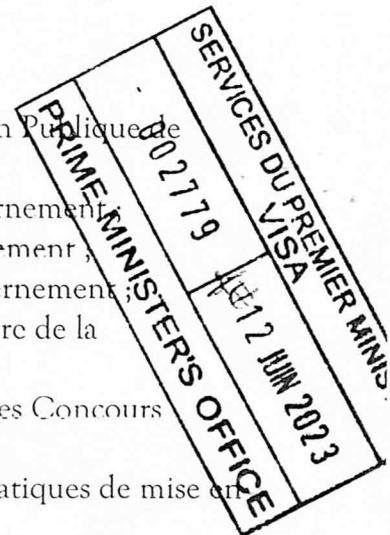


ARRETE N° 7 / 003621 MINFOPRA DU 12 JUIN 2023
 Portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de
 personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Informatique et la
 Téléinformatique, session 2023.

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME
 ADMINISTRATIVE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°78/311 du 31 juillet 1978 portant Statut Particulier du corps des fonctionnaires de l'Informatique et de la Téléinformatique ;
- Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours Administratifs ;
- Vu l'arrêté n°00000490/MINFI du 21 décembre 2022 précisant les modalités pratiques de mise en œuvre des frais de concours administratifs,



ARRETE :

Article 1^{er}.- a)- Le présent arrêté porte ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de personnels dans le corps des fonctionnaires de l'Informatique et de la Téléinformatique, suivant la répartition ci-après :

- dix (10) **Analystes**, catégorie « A » premier grade de la Fonction Publique ;
- dix (10) **Programmeurs**, catégorie « B » deuxième grade de la Fonction Publique.

b)- Ledit concours se déroulera le **25 novembre 2023** au centre unique de Yaoundé.

Article 2.- CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

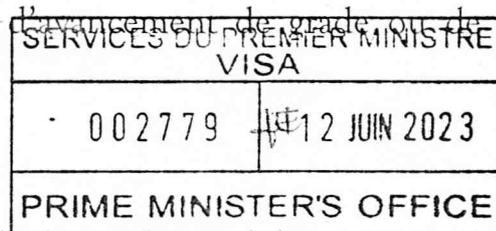
Concours	Cat.	Age exigé	Ancienneté exigée	Observations
Analystes	A1	50 ans au plus 1 ^{er} janvier 2023 (être né après le 31/12/1972).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2023.	Réservé aux Programmeurs, catégorie « B2 ».
Programmeurs	B2	50 ans au plus 1 ^{er} janvier 2023 (être né après le 31/12/1972).	05 années de service effectif dans le grade au 1 ^{er} janvier 2023.	Réservé aux Pupitreurs, catégorie « B1 ».

Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers peuvent être soumis en ligne à l'adresse : concoursonline.minfopra.gov.cm ou déposés dans les dix (10) Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, jusqu'au **vendredi 10**

novembre 2023, délai de rigueur et doivent impérativement comprendre les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription timbrée à mille cinq cents (1 500) francs CFA dont l'imprimé est disponible dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;
2. une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente ;
3. une quittance de versement de la somme de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA délivrée par un responsable du guichet **EXPRESS UNION** du lieu de dépôt du dossier de candidature;
4. deux (02) photocopies de l'acte d'intégration ;
5. deux (02) photocopies de l'acte de reclassement, d'avancement de grade ou de changement de corps ;
6. une photocopie du dernier acte d'avancement ;
7. une attestation de présence effective ;
8. deux (02) photos 4x4 ;
9. une enveloppe timbrée à mille (1000) francs CFA à l'adresse du candidat.



N.B:

- Les candidats qui soumettent leurs dossiers en ligne sont dispensés des formalités de dépôt de dossiers physiques. Toutefois, lesdits dossiers devront impérativement être déposés au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative pour les candidats déclarés définitivement admis.
- Les candidats désireux de se faire accompagner gratuitement dans la procédure d'inscription en ligne peuvent se rapprocher des antennes de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) logées au sein des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ).
- En cas d'absence de candidatures dans un grade ou du quorum non atteint dans ledit grade, le nombre de places réservées ou restantes à ce dernier est reversé aux candidats du grade ayant enregistré le plus grand nombre de candidatures.
- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police sera purement et simplement rejeté.
- L'authentification des actes de carrière se fait d'office au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 4.- PROGRAMME, HORAIRES ET MODALITÉS DU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

- 1- Le programme est celui annexé au présent arrêté.
- 2- Les épreuves écrites et orales se dérouleront selon le calendrier ci - après :

a. Épreuves écrites.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Durées	Coef.	Note éliminatoire
25 novembre 2023	Culture Générale	8h00-12h00	4 H	4	05/20
	Épreuve Technique	13h00-17h00	4 H	6	05/20

- L'heure limite d'accès dans les salles est impérativement fixée à 7 heures précises.

b. Épreuves orales.

- Seuls les candidats des catégories « A » et « B » admissibles seront autorisés à subir lesdites épreuves.

Date	Nature des épreuves	Horaires	Coef.
A déterminer	Entretien avec le jury	Dès 08h00	1
	Épreuve orale de langue		1

- Un communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative précisera les dates et horaires de passage desdites épreuves.

Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS

Les résultats du présent concours seront publiés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Article 6.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le **12 JUIN 2023**

Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative



JOSEPH LE



ANNEXE

**PROGRAMME DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS
DANS LE CORPS DES FONCTIONNAIRES DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉINFORMATIQUE**

CONCOURS	MATIÈRES
Analystes	<ul style="list-style-type: none"> - Systèmes d'information (méthodes d'analyse comparée,...) ; - Gestion des projets (recherche opérationnelle, théorie des graphes, ...) ; - Réseaux de communication ; - Systèmes d'exploitation ; - Bases de données ; - Culture Générale.
Programmeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation et Algorithmique ; - Architecture des ordinateurs ; - Systèmes d'exploitation ; - Culture Générale ; - Culture informatique.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
002779	12 JUIN 2023
PRIME MINISTER'S OFFICE	